

Séance du 19 janvier 2017

L'An Deux Mil dix-sept, le 19 janvier à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

Etaient présents : SCOLAN Marie-Thérèse, CHAMBRY Rémy, LOZAC'H François, DIRIDOLLOU René, BOUILLENNEC Jean-Noël, PIERRE Nathalie, CHAOU Bernard, PASQUIOU Eric, LE FLOHIC Annie, CHEVANCE Loïc, DENES Didier, SEGER Sylvia (arrivée à 21h, a participé à tous les votes).

Absents : THORAVAL Daniel, COATLEVEN Stéphane, LE QUELLENNEC-SAVIDAN Cécile.

Mr CHAMBRY Rémy a été élu secrétaire de séance.

2017-01-01 : DESIGNATION des CONSEILLERS MUNICIPAUX aux COMMISSIONS de la COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION :

La communauté d'agglomération « Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération » est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

Pour la mise en place de cette EPCI, Mme le Maire informe que 3 conseillers municipaux doivent être désignés pour assister aux commissions de cette entité. Elle rappelle que lors du conseil municipal précédent, elle a été désignée déléguée titulaire et Mr Rémy CHAMBRY, délégué suppléant. Se sont présentés :

- François LOZAC'H.
- René DIRIDOLLOU
- Loïc CHEVANCE.

Les 5 commissions se déclinent en 14 groupes de travail dans lesquelles les représentants de la commune de Pont-Melvez pourront siéger.

2017-01-02 : ASSURANCE « DOMMAGE OUVRAGE » pour le PROJET de REHABILITATION du PRESBYTERE en 5 LOGEMENTS LOCATIFS :

Lors du Conseil Municipal précédent, ce point inscrit à l'ordre du jour a été reporté. La compagnie d'assurance « SMA-BTP » ne pouvait établir un devis dans la mesure où il n'y avait pas de rapport initial de contrôle technique et qu'elle était dans l'obligation de faire réaliser une étude SOCABAT.

Mme le Maire informe les Conseillers présents qu'elle a réceptionné un message électronique de cette compagnie stipulant qu'elle ne répondra pas à la demande. Mme le Maire donne lecture de la proposition obtenue de la SMACL :

- 1^{ère} proposition :
 - Garantie de base : 6 940.02 €HT,
 - Dommages aux existants : 482.78 €HT,
 - Total proposition : 7 422.80 €HT.
- 2^{ème} proposition :
 - 1^{ère} proposition : 7 422.80 €HT,
 - Dommages aux immatériels : 422.44 €HT,
 - Total proposition : 7 845.24 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la deuxième proposition de la SMAL pour un montant de 7 845.24 €HT, soit 8 551.31 €TTC. Mme le Maire est autorisée à signer le devis.

2017-01-03 : DEVIS CHAUDIERE pour le LOGEMENT COMMUNAL « 17, LOTISSEMENT COMMUNAL » :

Des devis de remplacement de la chaudière au « 17, lotissement communal » avaient été réceptionnés lors du dernier Conseil Municipal mais ce point avait été reporté : le choix du modèle de chaudière n'avait été arrêté. Mme le Maire annonce qu'il s'agira d'une chaudière gaz à condensation, de marque « De Dietrich ». Lecture est donnée des devis :

- « Technigaz 22 » : 2 210.00 €HT, soit 2 331.55 €TTC,
- « Gérard le Vincent » : 2 968.00 €HT, soit 3 131.24 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le devis de « Technigaz » pour un montant de 2 210.00 €HT, soit 2 331.55 €TTC. Mme le Maire est autorisée à signer le devis.

2017-01-04 : DEVIS DEBROUSSAILLEUSE :

Mme le Maire informe les membres présents de la réception de deux devis de l'entreprise « Bourbriac Motoculture » pour l'acquisition d'une débroussailleuse destinée à l'atelier communal. Lecture est donnée de ces devis :

- Débroussailleuse à dos « Oléo-Mac » (446 bp ergo, moteur 2 temps, 45.7 cm³, puissance 2.5 cv/1.8 kw, transmission avec flexible, lame 3 dents, poids de 10.8 kg) : 856.67 €HT, remise de 8 % soit 788.13 €HT. Montant de 945.76 €TTC.
- Débroussailleuse à dos « Oléo-Mac » (453 bp ergo, moteur 2 temps, 52.5 cm³, puissance 2.8 cv/2.1 kw, transmission avec flexible, lame 3 dents, poids de 11 kg) : 972.50 €HT, remise de 8 % soit 894.70 €HT. Montant de 1 073.64 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'opter pour la seconde débroussailleuse, modèle « 453 bp ergo », pour un montant HT de 894.70 € avec application de la remise, soit un montant total TTC de 1 073.64 € Autorisation est donnée à Mme le Maire de signer le devis.

2017-01-05 : DEVIS ASSAINISSEMENT pour le TERRAIN « ROUTE de la VILLENEUVE » :

Pour rappel, le terrain situé « route de la Villeneuve » acquis dernièrement par la commune, a été divisé en trois lots dont deux compromis de vente ont été signé.

Mme le Maire annonce qu'un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle a été déposé en Mairie par Fabien RAOULT et Anne-Laure Le FLOC'H. La Direction Départementale des Territoires et de Mer (DDTM), service instructeur, demande pour ce dossier, l'attestation de conformité du projet d'assainissement.

Un devis pour la mise en place d'un système d'assainissement pour ces trois lots a été demandé auprès de « AT Ouest » de Guingamp. Mme le Maire précise que le système d'assainissement sera provisoire jusqu'à l'établissement du système d'assainissement collectif, prévu opérationnel en 2019. La mise en place de ce système d'assainissement provisoire sera ensuite validé par la Communauté d'agglomération. Ce système sera à la charge de la Municipalité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la réalisation du dossier du système d'assainissement provisoire et sa réalisation. Mme le Maire est autorisée à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2017-01-06 : DEVIS COUPE de BOIS et PLANTATION à CHRIST :

Rappel : une coupe d'arbres autour de la chapelle de Christ a été opérée en 2014, sur les conseils de l'Office National des Forêts (ONF). Des bouquets d'essences ont été conservés. Cependant, la commune, propriétaire du site, est dans l'obligation d'y replanter des essences. Elle dispose de 5 ans pour l'effectuer.

Mme le Maire annonce qu'elle a réceptionné des devis pour ces travaux :

- L'ONF : travaux de reconstitution d'un ancien boisement résineux par une plantation d'essences variées (châtaignier, charme, chêne sessile) pour un montant de 23 088.50 € HT, soit 27 706.20 € TTC. La proposition comprend la fourniture, du broyage, une finition manuelle, la création d'un chemin de visite à l'intérieur de cette plantation. Pose de gaines « anti-chevreuil » par les chasseurs.
- « Exploitation Forestière, SARL le Boulanger » : travaux de coupe d'arbres (coupe billons de trituration 5.00 €/le stère, coupe billons de sciage 10.00 €/le stère), de broyage forestier au sol (800.00 €/l'hectare), la fourniture de plants et sa mise en place (1500 plants/hectare et mise en place pour 3 750 €/hectare). Un parcours de randonnée sera tracé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de « SARL le Boulanger » pour la coupe de bois et le broyage. Quant à la plantation des essences, le Conseil décide d'attendre pour se positionner et demande si Yves Bernard, pépiniériste de la commune, pourrait effectuer ce travail.

2017-01-07 : LOGEMENT « 17, LOTISSEMENT COMMUNAL » - TRAVAUX de PEINTURE et REMBOURSEMENT de GAZ :

Lors de l'établissement de l'état des lieux d'entrée pour le logement situé « 17, lotissement communal », Mme le Maire a demandé aux nouveaux locataires s'ils étaient intéressés pour faire les travaux de peintures et / ou de tapisserie dans les pièces du logement.

Parallèlement, le locataire sortant a fait valoir une demande de restitution financière pour le gaz restant dans la cuve dudit logement. Lecture est donnée de la délibération du 10 avril 2012. Il est précisé que Mr Jonathan Le GALL a été contraint de payer la quantité de gaz (33 %) restant dans la cuve au moment de son entrée dans les lieux. A sa sortie, la jauge de la cuve de gaz indiquait 28 % (cf état des lieux de sortie). Mme le Maire demande l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour :

- la réalisation des travaux de peinture/tapisserie par les nouveaux locataires. Les matériaux sont à la charge de la collectivité. La gratuité d'un mois de loyer sera accordée à ces locataires pour les travaux réalisés.
- émettre un mandat au profit de Mr Jonathan Le GALL afin de lui rembourser le restant de gaz.

DIVERS :

- Sanitaires publics : lot « couverture » attribué à l'entreprise « Guélat » pour un montant de 2 279.17 €HT, soit 2 735.00 €TTC.
- Lotissement de « Keranna » : 4 maîtres d'œuvre retenus sur les 6 offres obtenues.
- Validation des zones humides et des cours d'eau par le SAGE : porté à connaissance.
- GP3A : Président : Vincent Le MEAUX. Vice-Présidents : Claudine GUILLOU, Bernard HAMON, Philippe Le GOFF, Brigitte Le SAULNIER, Vincent CLEC'H, Dominique PARISCOAT, Claude LOZAC'H, Philippe COULEAU, Samuel GAOUYAT, Gérard HERVE, Yvon Le MOIGNE, Jean-Claude VITEL, Christian PRIGENT, Rémy GUILLOU, Lisa BOUILLOT. Conseillers délégués : Christian COAIL, Guy CONNAN, Josette CONNAN, Jean-Pierre GUINTINI, Yannick Le BARS, Gérard Le CAER, Didier ROBERT, Jean-Paul PRIGENT, Pierre SALIOU.
- Multiservices : ouverture vers la mi-mars. Maie-Laure DOLO assurera la gestion de l'agence postale jusqu'à la formation de Mme FRATACCI. L'APC sera fermée tous les jeudis après-midi.
- Maryse Le POULARD est en arrêt de travail pendant 1 mois.